

Demande de proposition No. W6369-200196 – **MOD 007** Analyse de l'ingénierie et des coûts de systèmes spatiaux

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

MAT.DESProc2-DOSE2@forces.gc.ca

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Department of National Defence
DES Proc 2-5-3
Woodline Building
2 Constellation Drive
Ottawa ON

Canadä

Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No – No modif.		
W6369-200196		007		
Client Reference No N° de référence du client W6369-200196		Date 2019-12-02		
GETS Reference No N°	de référence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - F	MS N	o./N° VME	
W6369-200196				
Solicitation Closes - L'invitation prend fin			Time Zone Fuseau horaire	
January 13, 2020			2pm Eastern Standard Time EST	
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	ation: ✓ Other-Autre	:		
Address Enquiries to: - Adresser toutes question à:			l'acheteur	
Cherie Murray			DES Proc 2-5-3	
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX		
Destination - of Goods, Se	ervices, and	()		
Construction: Destination	- des biens,			
services et construction:				
To be inserted upon award				

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée			
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
Signature	Date			

Demande de proposition No. W6369-200196 – **MOD 007** Analyse de l'ingénierie et des coûts de systèmes spatiaux

La présente modification no. 007 sert à

1- répondre aux questions suivantes :

30	Pour le volet 2, la DP exige qu'une analyse	
	détaillée des coûts techniques soit effectuée sur un concept de conception de conception de l'exploitation des données du système de surveillance spatiale qui réponde le mieux à ses exigences, tel que décrit dans son SBS-RD. Estil acceptable de concentrer le travail uniquement sur les exigences liées au traitement, exploitation et diffusion (TED), plutôt que sur toutes les exigences prioritaires de SBS-RD? Par exemple, pouvons-nous ignorer les exigences associées à l'engin spatial et à la partie de la composante terrestre utilisée pour contrôler l'engin spatial (commande et télémétrie) et nous concentrer sur la partie de la composante terrestre qui effectue le traitement, l'archivage, l'exploitation des données et la distribution de données?	Oui, le processus mentionné ci-dessous est acceptable et attendu. Certaines hypothèses devront être faites par l'entrepreneur concernant les systèmes en dehors des exigences liées au TED. Le Canada validera ces hypothèses dès le début de la période de travail avec l'entrepreneur.
31	Clarification de la question des prix dans la modification no. 003 stipule: 1. Les soumissionnaires doivent fournir un tarif journalier ferme tout compris de toutes les ressources (cà-d. toute l'équipe qui effectuera l'analyse d'ingénierie et d'établissement des coûts) pour la période d'option indiquée. 2. Oui. Le prix total aux fins de l'évaluation sera calculé en ajoutant le tarif journalier ferme tout compris pour effectuer l'analyse de l'ingénierie et des coûts, ainsi que tarif journalier ferme tout compris des périodes d'options 1 et 2. Toutefois, il s'agit de combiner un prix total pour la première phase (analyse de l'ingénierie et des coûts) avec tarif journalier ferme tout compris	Les soumissionnaires sont invités à fournir un tarif journalier ferme tout compris pour l'équipe pour les périodes d'option, donc le cas 1 est la bonne formule.



	facultatives. Par conséquent, veuillez confirmer ce qui suit : En supposant que l'équipe travaillant sur l'analyse initiale des coûts d'ingénierie couvre une période de 8 semaines ou 40 jours ouvrables est de la même taille pour chacune des périodes d'option, puis en supposant que tarif journalier ferme tout compris pour l'équipe est de 2000 \$, alors si le prix total de l'offre est calculé comme Cas 1 : 80 000 \$ (prix total de l'analyse de l'ingénierie et des coûts) 2 000 \$ (option 1 prix par jour) 2 000 \$ (option 2 par jour) 84 000 \$ Ou: Cas 2 : 80 000 \$ (prix total de l'analyse de l'ingénierie et des coûts) 2 000 \$ x 100 jours (prix total de l'option 1) 2 000 \$ x 80 jours (prix total de l'option 2) - 440 000 \$ Quel cas est correct?	
32	Il y a encore une certaine incertitude quant à la réponse du MDN à notre question antérieure et à la réponse à la question 10. Nous aimerions, si possible, reformuler la question comme indiqué immédiatement ci-dessous : Le MDN peut-il confirmer que l'expérience des ressources proposées de sous-traitants est la suivante : c) Admissible à l'évaluation en vertu du critère obligatoire O2 et des critères à points C1 et C2 d) Non admissible à l'évaluation en vertu du critère obligatoire O4 (Volet 1), du critère obligatoire O4 (Volet 3) et des exigences cotées C3 (Volets 1 et 3)	Veuillez noter que la modification no. 001 à la DP a renuméroté les critères obligatoires et cotés pour les trois volets. L'expérience du soumissionnaire sera évaluée en M1 et R3 pour le volet 1, M1 et R2 pour le volet 2 et M1 et R3 pour le volet 3. Les ressources proposées par le soumissionnaire seront évaluées en M2, R1 et R2 pour le volet 1, M2 et R1 pour le volet 2, M2, R1 et R2 pour le volet 3.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT IDENTIQUES ET PLEINEMENT EN VIGUEUR.